

LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DE L'AVENUE JEAN MOULIN



Illustration du projet - Crédit : Mairie du 14^e - Maléna Decque

L'aménagement de pistes cyclables sur l'avenue du Général Leclerc est l'un des projets portés par la Ville de Paris et la Mairie du 14^e arrondissement. Dans le cadre de cette reconfiguration, l'avenue est mise à sens unique et un report du trafic s'effectue sur l'avenue Jean Moulin.

Les équipes de la Mairie du 14^e et la Ville de Paris ont rencontré à de nombreuses reprises les habitants du quartier, les représentants des commerçants, des parents d'élèves et des associations cyclistes pour réfléchir à un apaisement de la rue et réduire les nuisances.

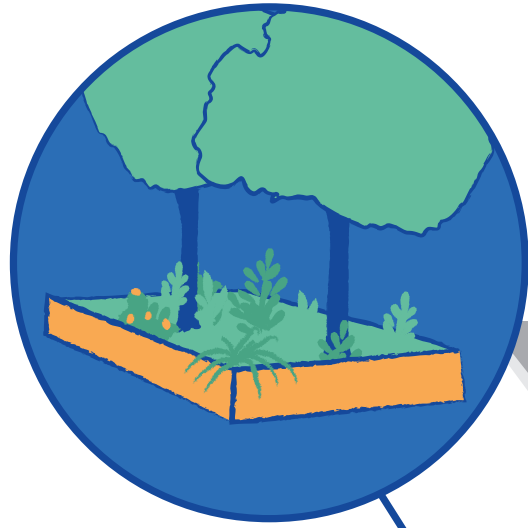
De cette concertation est issu un plan de réorganisation de la circulation, comprenant des aménagements de voirie permanents et de nouvelles bandes cyclables créées à titre expérimental pour les cyclistes. Le plan permet également la réduction des nuisances sonores et l'amélioration du confort piéton.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier - Sud 14^e », lancée en 2024.

Ce livret de 4 pages présente les conclusions de ce travail.

Sur le long terme, un projet plus conséquent d'aménagement sera proposé par la Mairie du 14^e et co-construit avec les habitants.

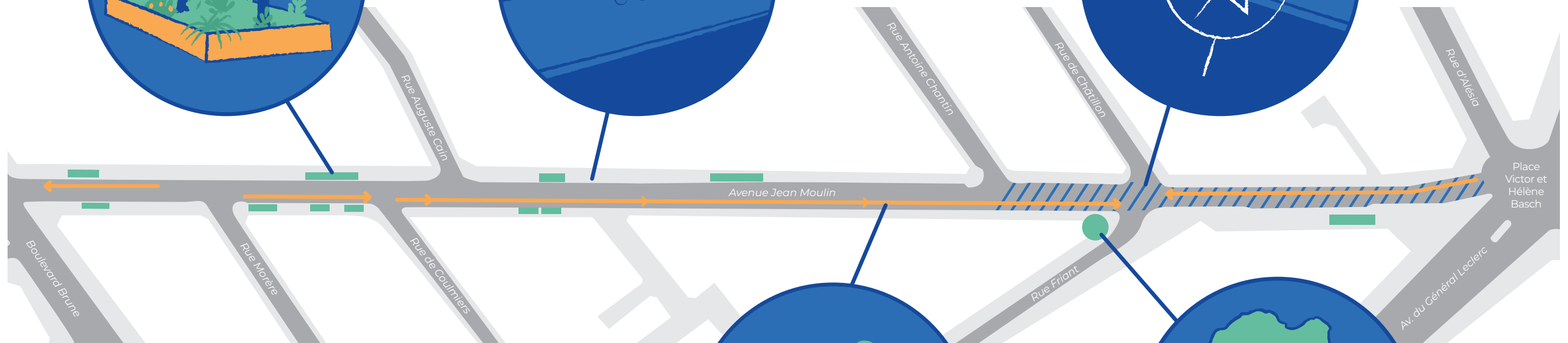
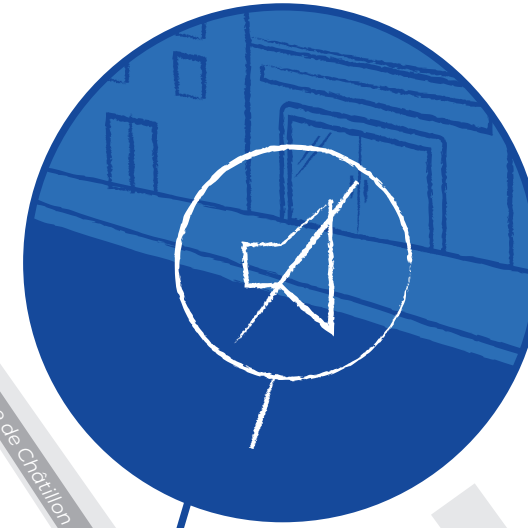
350 m² végétalisés
en pleine terre



2 315 m² de trottoirs
rénovés



1 210 m² d'enrobé phonique*
sur chaussée



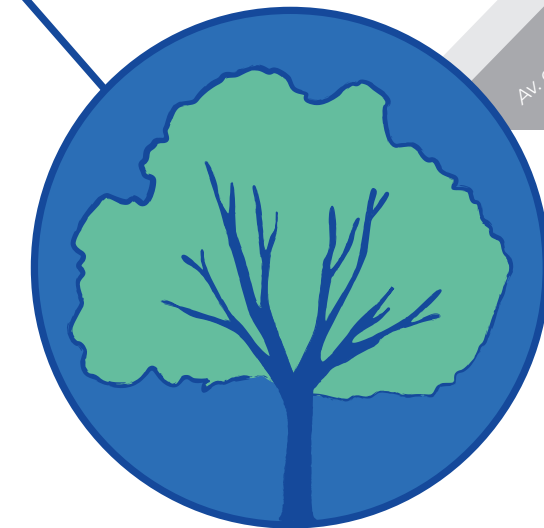
Légende

-  arbre planté
-  pieds d'arbres reliés et végétalisés
-  enrobé phonique*
-  bandes cyclables

*L'enrobé phonique réduit le bruit de roulement. Il est constitué de granulats très fins et de petites alvéoles qui réduisent la source et la propagation du bruit.

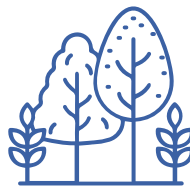


600 mètres linéaires
d'aménagements cyclables créés
à titre expérimental



1 arbre planté
à l'angle de la rue Friant

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX



Afin de transformer les espaces de votre quotidien, la Ville de Paris a initié la démarche « Embellir votre quartier », avec à la clef davantage de végétalisation, de zones piétonnes, de pistes cyclables, ou encore de mobiliers urbains adaptés aux nouveaux usages.

Les aménagements retenus dans le cadre de cette démarche sont issus d'une concertation avec les riverains.

Contacts

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE
ET DES DÉPLACEMENTS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE SUD
12, RUE CABANIS - 75014 PARIS
01 53 80 84 00

MAIRIE DU 14^E ARRONDISSEMENT
2, PLACE FERDINAND BRUNOT -
75014 PARIS
01 53 90 67 14

Pour plus de précisions sur votre « Embellir
votre quartier - Sud 14^e » :



**Plus d'infos
sur paris.fr/chantiers
et au 3975***

*COÛT D'UN APPEL LOCAL

